



Clause de cession journalistes

Par **Gontrand**, le **20/02/2019** à **23:42**

Lorsqu'un actionnaire entre à 49% dans le capital d'une entreprise de presse mais qu'il en prend le contrôle opérationnel en nommant le directeur de la publication et le DRH et qu'il « ouvre un guichet de départ » pendant une période de temps limité aux journalistes la clause de cession s'applique-t-elle ?

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **09:16**

Bonjour tout d'abord,

Il serait étonnant que ce ne soit pas dans ce cadre de la clause de cession que le "guichet de départ" est ouvert...